



HUGONNET-MENARD-AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

57 rue Alsace Lorraine
CS 20124
79204 PARTHENAY Cedex

Tél. 05 49 64 36 44
Fax. 05 49 94 61 61

www.hm-ec.fr / cabinet@hm-ec.fr

Association PASS'HAJ Nord Deux-Sèvres

Résidence du Bocage, Rue du Pas des Pierres

79140 CERIZAY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

SARL HUGONNET MENARD AUDIT
57 Rue Alsace Lorraine 79200 PARTHENAY
Société de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

 **commissaire
aux comptes**

Aux membres de l'association,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PASS'HAJ NORD DEUX-SEVRES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

➤ Tel que décrit dans l'annexe, au paragraphe " Créances et dettes ", les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

4- Vérification des documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

4- Vérification des documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

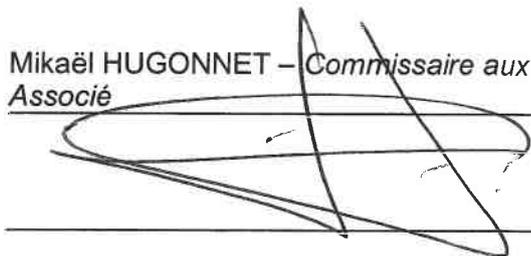
- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARTHENAY, le 12 mars 2020

Le commissaire aux comptes

**SARL HUGONNET-MENARD
AUDIT**

Mikaël HUGONNET – *Commissaire aux Comptes-Associé*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mikaël Hugonnet', is written over a set of three horizontal lines. The signature is somewhat stylized and overlaps the lines.

**ASSOCIATION PASS'HAJ NORD
DEUX-SEVRES**

Résidence du Bocage
Rue du Pas des Pierres

79140 CERIZAY

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01.01.2019 au 31.12.2019

BILAN ACTIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Valeurs au 31/12/19			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/12/18
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 070.00	1 534.38	535.62	351.62
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	38 969.04	34 440.65	4 528.39	192.72
Autres immobilisations corporelles	232 297.55	209 233.30	23 064.25	36 464.51
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	33.00		33.00	33.00
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 863.33		1 863.33	3 113.33
TOTAL (I)	275 232.92	245 208.33	30 024.59	40 155.18
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	116 389.55		116 389.55	124 009.10
Clients douteux, litigieux (3)	42 983.80	42 983.80		
Clients Factures à établir (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)	2 600.00		2 600.00	450.00
Créances fiscales et sociales (3)	13 750.00		13 750.00	
Débiteurs divers (3)	970.00		970.00	5 541.84
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	372 228.15		372 228.15	319 325.59
Charges constatées d'avance (3)	8 771.62		8 771.62	9 385.03
TOTAL (II)	557 693.12	42 983.80	514 709.32	458 711.56
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	832 926.04	288 192.13	544 733.91	498 866.74

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)	243 166.25	225 193.87
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	21 590.49	17 972.38
SITUATION NETTE	264 756.74	243 166.25
Subventions d'investissement	3 125.00	9 142.47
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	267 881.74	252 308.72
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	9 386.00	
Provisions pour charges	18 548.00	16 446.00
TOTAL (II)	27 934.00	16 446.00
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	76 955.27	105 668.65
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	99 671.08	48 343.54
Fournisseurs, factures non parvenues	5 598.92	10 400.97
Dettes fiscales et sociales	64 356.82	62 396.39
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	2 336.08	1 231.22
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		2 071.25
TOTAL (III)	248 918.17	230 112.02
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	544 733.91	498 866.74
(1) Dont à plus d'un an	248 918.17	141 728.45
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i>	404 328.58	301 350.01	102 978.57	34.17
Montant net du chiffre d'affaires	404 328.58	301 350.01	102 978.57	34.17
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	684 027.60	707 837.82	-23 810.22	-3.36
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	33 697.32	24 064.56	9 632.76	40.03
Autres produits	2 636.49	14 352.80	-11 716.31	-81.63
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 124 689.99	1 047 605.19	77 084.80	7.36
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	367 042.41	336 194.09	30 848.32	9.18
Impôts, taxes et versements assimilés	37 140.93	34 963.74	2 177.19	6.23
Salaires et traitements	418 016.60	400 974.81	17 041.79	4.25
Charges sociales	150 741.74	159 612.45	-8 870.71	-5.56
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	16 168.06	22 977.44	-6 809.38	-29.64
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	35 452.65	38 250.37	-2 797.72	-7.31
Dotations aux provisions	11 488.00		11 488.00	
Autres charges	77 937.75	46 585.67	31 352.08	67.30
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 113 988.14	1 039 558.57	74 429.57	7.16
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	10 701.85	8 046.62	2 655.23	33.00
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	9 807.66	1 638.22		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	5 886.82	2 922.63		

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (SUITE)

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 012.29	987.84	24.45	2.48
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 012.29	987.84	24.45	2.48
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		6.91	-6.91	-100.00
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		6.91	-6.91	-100.00
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	1 012.29	980.93	31.36	3.20
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	11 714.14	9 027.55	2 686.59	29.76
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	9 807.66	1 638.22	8 169.44	498.68
Sur opérations en capital	6 017.47	10 369.24	-4 351.77	-41.97
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	15 825.13	12 007.46	3 817.67	31.79
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	5 948.78	3 062.63	2 886.15	94.24
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	5 948.78	3 062.63	2 886.15	94.24
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 876.35	8 944.83	931.52	10.41
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 141 527.41	1 060 600.49	80 926.92	7.63
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 119 936.92	1 042 628.11	77 308.81	7.41
Bénéfice ou Perte	21 590.49	17 972.38	3 618.11	20.13

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Asso PASS'HAJ NORD DEUX SEVRES

Résidence Habitat Jeunes

Rue du Pas des Pierres

CS 08308

79143 CERIZAY CEDEX

BILAN - COMPTE DE RESULTAT - ANNEXE

L'ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 544 733.91 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 1 141 527.41 € et dégageant un bénéfice de 21 590.49 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes et les tableaux figurant dans le sommaire de l'annexe, ci-avant, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (règlement ANC 2016-07).

L'entreprise a opté pour la mesure de simplification autorisée pour les PME. Les immobilisations sont amorties sur la durée d'usage et non sur la durée réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables.

Fait marquant

Il a été procédé à compter de l'exercice 2019, à un changement de mode de comptabilisation de l'aide CAF

Enregistrée jusqu'à présent en subvention d'exploitation, elle est désormais comptabilisée en prestations à la demande de la CAF .

Immobilisations incorporelles

Les frais d'acquisition sont exclus du coût immobilisé.

Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur prix d'achat, à l'exclusion des frais accessoires.

La base amortissable est la valeur d'entrée énoncée ci-dessus sous déduction d'une valeur résiduelle, quand cette dernière a pu être évaluée. Cette base, pour l'ensemble des matériels, outillages, agencements et matériels roulants, n'est pas apparue significative et mesurable, au terme de leur durée d'utilisation.

En outre, le prix d'achat ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une répartition entre ses divers composants.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage :

- matériel et outillage	4 et 5 ans
- matériel de transport	4 ans
- matériel et mobilier de bureau	2 à 5 ans
- matériel socio-éducatif	2 et 4 ans

ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées au coût historique d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Certaines créances d'un montant TTC de 42 983.80 €, dont le recouvrement apparaît comme incertain ont fait l'objet d'une provision pour la somme de 42 983.80 € à la clôture de l'exercice. La dotation de l'exercice s'élève à 35 452.65 €.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Il s'agit d'un logiciel acquis en 2015 et 2019 pour 2 070.00 €.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	1 170.00		900.00	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Instal.géné., agencts & aménagts const.				
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		33 668.77		5 300.27	
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers				
		Matériel de transport		30 132.00		1 087.20
		Matériel de bureau & info., mobilier		196 733.03		
		Emballages récupérables & divers		4 345.32		
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	TOTAL III	264 879.12		6 387.47	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés		33.00			
	Prêts et autres immobilisations financières		3 113.33			
		TOTAL IV	3 146.33			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			269 195.45		7 287.47	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			2 070.00		
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Ins. gal. agen. amé. cons					
	Inst.tech., mat. outillage indust.				38 969.04		
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.				30 132.00	
		Matériel de transport				197 820.23	
		Mat.bureau, info., mob.				4 345.32	
		Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours Avances et acomptes	TOTAL III			271 266.59		
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés				33.00		
	Prêts & autres immob. financières			1 250.00	1 863.33		
		TOTAL IV		1 250.00	1 896.33		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				1 250.00	275 232.92		

AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	818.38	716.00		1 534.38
Terrains					
Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		33 476.05	964.60		34 440.65
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div. Matériel de transport Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers	17 804.55 174 126.29 2 815.00	5 533.00 7 650.24 1 304.22		23 337.55 181 776.53 4 119.22
	TOTAL	228 221.89	15 452.06		243 673.95
	TOTAL GENERAL	229 040.27	16 168.06		245 208.33

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
Immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre Sur sol autrui Inst. agenc. et amén.						
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers Mat. transport Mat. bureau mobilier Emballages récup. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations						

PROVISIONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		9 386.00		9 386.00
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	16 446.00	2 102.00		18 548.00
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer			30 000.00	58 383.57	
Autres provisions pour risques et charges	88 383.57				
TOTAL II		104 829.57	11 488.00	30 000.00	86 317.57
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	9 635.27	35 452.65	2 104.12	42 983.80	
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III		9 635.27	35 452.65	2 104.12	42 983.80
TOTAL GENERAL (I + II + III)		114 464.84	46 940.65	32 104.12	129 301.37
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		46 940.65	32 104.12	
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ACTIF CIRCULANT - CRÉANCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 863.33		1 863.33
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	42 983.80	42 983.80	
	Autres créances clients	116 389.55	116 389.55	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input type="text"/>			
	Personnel et comptes rattachés	2 600.00	2 600.00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques	13 750.00	13 750.00	
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	970.00	970.00		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	8 771.62	8 771.62		
Charges constatées d'avance				
TOTAUX		187 328.30	185 464.97	1 863.33
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Assurances : 8 271.62 €
 Maintenances : 500.00 €

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	8 771.62
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	8 771.62

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	13 750.00
Disponibilités	
TOTAL	13 750.00

ETAT DES DETTES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

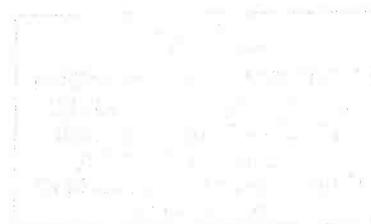
ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes de crédit (1)					
	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		18 571.70	18 571.70		
Fournisseurs & comptes rattachés		105 270.00	105 270.00		
Personnel & comptes rattachés		21 061.76	21 061.76		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		33 649.51	33 649.51		
Etat & autres collectiv. publiques					
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	9 645.55	9 645.55		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		2 336.08	2 336.08		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		190 534.60	190 534.60		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 598.92
Dettes fiscales et sociales	38 104.04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	43 702.96



ENGAGEMENTS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 18 548.00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 0,85 %

Table de mortalité 2006-2008

Départ volontaire à 62 ans

ENGAGEMENTS DONNÉS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails	20 257.23					20 257.23
Contrats de locations financement	4 511.01					4 511.01
TOTAL (1)	24 768.24					24 768.24
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	24 768.24					24 768.24



LES EFFECTIFS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

LES EFFECTIFS

	31/12/2019	31/12/2018
Personnel salarié :	15.00	15.00
Ingénieurs et cadres	1.00	1.00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	13.00	14.00
Ouvriers		
Apprenti	1.00	
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		